

Tout savoir sur le signalement

Quel est l'objectif du signalement des IAS ?



- Obtenir une **Aide technique** pour la mise en place de mesures de prévention et de contrôle **d'infections rares, inhabituelles, graves et/ou épidémiques**
- **Alerter les Agences régionales de santé, les Centres d'appui et de prévention des IAS (CPias) et Santé publique France**
- Permettre à Santé publique France de **surveiller l'évolution d'évènements à risque infectieux**

Que dois-je signaler ?



1 | **INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS INATTENDUES OU INHABITUELLES**
Ex : une résistance bactérienne particulière, un site inhabituel d'infection, des circonstances de survenue particulières...



2 | **CAS GROUPÉS, NOTAMMENT D'INFECTIONS RESPIRATOIRES AIGUËS (IRA) ET DE GASTRO-ENTÉRITES AIGUËS (GEA)**
Ex : plusieurs cas d'infection sur cathéter sous-cutané

3 | **L'IAS A PROVOQUÉ UN DÉCÈS**
Ex : votre patient est décédé d'une endocardite, vous pensez que l'origine est un cathéter posé pour son traitement en ambulatoire

4 | **L'IAS EST UNE MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE**
Ex : rougeole, listériose, légionellose, toxi-infection alimentaire collective...



IMPORTANT : Les infections associées aux soins peuvent concerner des patients/résidents ou les personnels qui les soignent

Qui signale ?

TOUS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX OU TRAVAILLANT DANS UN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL PEUVENT ÉMETTRE UN SIGNALEMENT

En EMS (ex : Ehpad) ou en centre de santé, un professionnel est en charge de la coordination du signalement et en fait la promotion





EMS

Ville

Je suis un particulier

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers, ...

Je suis un professionnel de santé

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...

Je suis un autre professionnel

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

CHEMIN POUR SIGNALER DES CAS GROUPÉS D'IRA OU GEA

CHEMIN POUR SIGNALER UNE AUTRE IAS

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

- Vaccination grippe en ESMS
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - Déclaration - 1^{ère} partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - Déclaration - 2^{ème} partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - Déclaration - 1^{ère} partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - Déclaration - 2^{ème} partie
- Maladies à Déclaration Obligatoire (MDO)

Évènement indésirable associé à des soins

- Addictovigilance
- AMP vigilance
- Biovigilance
- Défaut de qualité d'un médicament
- Défaut de qualité d'un équipement de protection individuel COVID-19
- Erreur médicamenteuse sans effet
- Évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - Déclaration - 1^{ère} partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - Analyse des causes - 2^{ème} partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Hémovigilance
- Infection associée aux soins (IAS)



FOCUS SUR LE SIGNALLEMENT DES IRA ET GEA EN COLLECTIVITÉ

	IRA dont covid	GEA
Que signaler ?	≥ 3 cas en 4 jours	≥ 5 cas en 4 jours
Quand renvoyer la 2 ^{ème} partie de la déclaration ?	J14 après la survenue du dernier cas	J10 après la survenue du dernier cas



PRENEZ QUELQUES MINUTES



SIGNEZ UNE IAS !

INSTRUCTION N° DGS/VSS1/DGOS/PF2/DGCS/SPA/2019/97 du 17 mai 2019 relative aux signalements des infections associées aux soins en ville, en établissement de santé et en établissement et service médico-social.